

# ICONOLOGIE

En couverture :

## EDOUARD LABOULAYE

gravure de Jules-Gabriel LEVASSEUR (1)

« On revoit cette physionomie calme et fine, ce large front veiné où errait une mèche détachée de ses cheveux un peu longs, ces lèvres où la bonne grâce était chez elle, où l'ironie passait, triste parfois, jamais amère ». C'est ainsi que Laboulaye apparaissait, dans les dernières années de l'Empire, à Emile Boutmy. Cette gravure de Jules-Gabriel Levasseur est probablement contemporaine de cette époque où l'homme était comblé d'honneurs académiques, avant que la politique militante ne vienne l'arracher aux lettres et à l'étude. Bien que ses discours à la Chambre fussent animés d'une foi mystique dans les vertus de la liberté et d'un profond optimisme dans la doctrine libérale et individualiste, la vie parlementaire devait lui réserver beaucoup de mécomptes. Quel contraste avec la carrière sereine et prestigieuse du juriste et du penseur !

De 1833 à 1870, la liste de ses œuvres ne comprend pas moins de deux cent trente-six titres, touchant des sujets fort divers. Jusqu'en 1848, ses publications se rapportent essentiellement à l'histoire du droit. Trois de ces essais — *L'histoire du droit de propriété en Occident*, *La condition des femmes* et *Les lois criminelles des Romains* — lui ouvrent les portes de l'Académie des Sciences Morales et Politiques dès 1845. Avec l'avènement de la Seconde République, le publiciste éclipse le juriste. Laboulaye livre alors ses *Considérations sur la Constitution républicaine*, *Le parti libéral*, *L'Etat et ses limites...* En 1852 il écrit son premier article pour les *Débats*, journal auquel il collaborera pendant dix ans aux côtés de Michel Chevalier. Il révèle en même temps ses dons de narrateur en faisant paraître des contes de Noël et des satires très prisés du public.

---

(1) Jules-Gabriel Levasseur, né en 1823, entra en 1838 chez Girard pour y apprendre le dessin et la gravure à la manière noire ; inscrit à l'Ecole des Beaux-Arts dès 1842, il acheva ses études chez Henriquel-Dupont. Son talent fut couronné par une médaille à l'Exposition universelle de 1867.

La curiosité de Laboulaye était universelle. Engagé sur un sujet, il ne l'abandonnait qu'après en avoir exprimé toute la substance. Sa pensée était toujours claire, il n'avait besoin pour la rendre « ni du néologisme ni de la métaphore ». Son œuvre est marquée à la fois par une méthode rigoureuse et une sagacité rapide, qualités acquises très tôt par la stricte discipline du droit.

Catherine LECOMTE